

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.077
Objet

Surélévation du Centre des
Impôts - ouverture de
crédits.

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le treize Août à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, BUJARD, LANUSSE, Adjointe
MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, POUGET
REIX, DOMEQ, TETARD, STIPAL, NARTEAU,
CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BETOUS, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 29 Août 1969, le Conseil Municipal
a décidé de faire procéder à la surélévation du Centre des Impôts.

Le financement de cette opération devait être assuré par un
emprunt de 200 000 F.

Monsieur le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et
Consignations ayant fait connaître que son établissement ne pouvait
consentir ce prêt, il y a lieu de préciser les dispositions prises
pour assurer la poursuite de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- considérant d'une part que le maintien à ROYAN des Services
Fiscaux est conditionné par la réalisation de cet agrandissement
et que d'autre part le loyer annuel du Centre des Impôts sera
porté de 21 000 à 40 000 F.,

- VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'ouvrir les crédits suivants qui seront repris au Budget
supplémentaire 1970.

DEPENSES - Chapitre 900-9 - article 2302 - 5

- Travaux de surélévation du Centre des Impôts : 200 000 F.
étant précisé que le financement de cette opération est assuré par
un prélèvement sur l'excédent global de clôture de l'exercice
1969, qui sera reporté au Budget supplémentaire 1970.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 26 AOUT 1970

Le Sous-Prefet,

Pr le Sous-Prefet de Rochefort
et par intérim,
Le Sous-Prefet de Saintes,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text of the Sous-Prefet.



Pour extrait conforme
pour le Maire
Adjoint Délégué,

Maurice MATRAS.